

## **Titre : SECURITE INCENDIE – REGLEMENTATION APPLICABLE AUX ERP – CONSTRUCTION NEUVE ET TRAVAUX DE REHABILITATION**

Les établissements recevant du public doivent respecter des règles de sécurité contre les risques de panique et d'incendie, tant au niveau de la construction, que pour les installations techniques et les aménagements intérieurs.

Cette réglementation a évolué au fil du temps au regard des incendies meurtriers que nous avons connus lors de ces dernières décennies. Elle a pour objet de faciliter l'évacuation du public, d'éviter les risques d'éclosion d'incendie et de propagation des flammes et des fumées, et de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.

Ces principes et les règles techniques applicables relèvent du Code de la Construction et de l'Habitation (art. R 123-1 à R. 123-55) et de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.

Afin d'accompagner les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Œuvre, le législateur a précisé les responsabilités des différents acteurs de la prévention (constructeurs, installateurs et aménageurs), avec un système de contrôle effectué par les organismes de contrôle agréé et les commissions de sécurité.

### **Objectifs pédagogiques :**

- Savoir identifier les différentes réglementations de sécurité incendie en fonction de l'activité des bâtiments ;
- Connaître les objectifs du règlement de sécurité dans les ERP ;
- Maîtriser l'organisation et la structure des textes réglementaires ;
- Acquérir une méthodologie pour savoir où aller chercher les informations et comment appliquer la réglementation ;
- Connaître les organismes « conseil » pour un meilleur accompagnement dans le domaine de la sécurité incendie (assistance Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre) et l'ingénierie en sécurité incendie.
- Savoir comment renseigner une notice de sécurité ;
- Savoir comment gérer des demandes de dérogations au règlement de sécurité ;
- Savoir gérer les attentes de la commission de sécurité ;
- Le point sur l'actualité réglementaire

# REGLEMENTATION INCENDIE

## PROGRAMME

### Principes de sécurité incendie

- Sensibilisation aux risques et conséquences de l'incendie
- Objectifs de la prévention
- Classification française et européenne des matériaux et éléments de construction pour leur comportement au feu
- Réaction et résistance au feu des matériaux, façades vitrées, les couvertures, les câbles électriques
- Distribution intérieure des locaux
- Moyens de secours
- Les contrôles

### Les réglementations :

- Etablissements recevant du public – Types et catégories
- Les établissements spéciaux
- Mesures relatives à l'évacuation des personnes handicapées et à mobilité réduite

### Thèmes développés :

Classement des établissements,

Dispositions constructives, aménagements intérieurs, PV de comportement au feu des matériaux, installations techniques, ventilation, désenfumage, les moyens de secours, les systèmes de sécurité Incendie ;

Les espaces d'attente sécurisée et les solutions alternatives (GN8)

Les notices de sécurité, les dérogations, les commissions de sécurité.

Le point sur l'actualité réglementaire

Le point sur les lois ESSOC et ELAN

### Moyens pédagogiques :

Afin de dynamiser la formation et d'optimiser l'apprentissage, le mode magistral sera entrecoupé de modes d'apprentissage plus interactifs :

- Partage d'expérience / story telling ;
- Questions / réponses ;
- Débats en groupe de travail / brainstorming ;
- Sensibilisation et mise en situation au moyen de vidéos et des retours d'expérience

- Elaboration d'une notice de sécurité avec recherche par les stagiaires des textes réglementaires sur un site internet ;
- commissions de sécurité - Jeux de rôle ;
- Etudes de cas autour de plans ;
- Vidéos de sensibilisation ;
- Utilisation de l'outil digital Klaxoon ;

**Public concerné :**

Maitres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre, architectes, concepteurs industriels, exploitants d'ERP, bailleurs sociaux, gestionnaires de patrimoine immobilier, collectivités locales, bureaux d'études, entreprises de construction, personnel de services techniques, bureaux d'études, organismes de contrôle agréés.

**Durée :**

2 journées (14 heures)

**Prix :**

Intra entreprise → sur devis personnalisé

Inter entreprise → 500 € H.T. / journée */participant*

**Lieux :**

Intra entreprise → dans vos locaux

Inter entreprise → Dans nos locaux – Le Carré Haussmann – 4 allée du trait d'union 77127 Lieusaint (77) ou à déterminer selon vos besoins

**Dates :**

A déterminer selon vos besoins

Pour toute demande d'informations complémentaires, nous vous invitons à nous contacter.